

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des forces aériennes
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 4963 du 11 mai 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité « aéronautique – pilotes »**

NOR : INTJ1510941S

Le commandant des forces aériennes de la gendarmerie nationale,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière
d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;
Vu la décision n° 81335 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1426784S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2015:

Austruy, Éric Nigend : 157 497 Numéro de livret de solde : 8 015 003

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2015:

Billia, Norbert Nigend : 190 512 Numéro de livret de solde : 6 028 787

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2015:

Rinker, Geoffrey Nigend : 326 836 Numéro de livret de solde : 8 057 411

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mai 2015.

*Le général, commandant des forces aériennes
de la gendarmerie nationale,*

D. LEIMBACHER